

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00223
Numéro SIREN : 451 321 335
Nom ou dénomination : CARREFOUR HYPERMARCHES

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2018 sous le numéro de dépôt 44896

CARREFOUR HYPERMARCHES

SAS au capital de 6.922.200 Euros
Siège Social : 1, Rue Jean Mermoz - ZAE Saint-Guénault
91002 EVRY
451 321 335 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 14 SEPTEMBRE 2018

Les soussignés :

- **CARREFOUR FRANCE SAS**
Propriétaire de 56.576 actions

représentée par Monsieur Pascal CLOUZARD,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,
- **HYPARLO SAS**
Propriétaire de 5.841 actions

représentée par Monsieur Guillaume LAFFONT DE COLONGES,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,
- **GUYENNE ET GASCOGNE SAS**
Propriétaire de 6.805 actions

représentée par Monsieur Alain GAUVIN,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Total égal au nombre d'actions
composant le capital social

69.222 actions

En leur qualité de seuls associés détenant la totalité des actions composant le capital social de la Société CARREFOUR HYPERMARCHES,

Madame Marie CHEVAL intervenant également aux présentes,

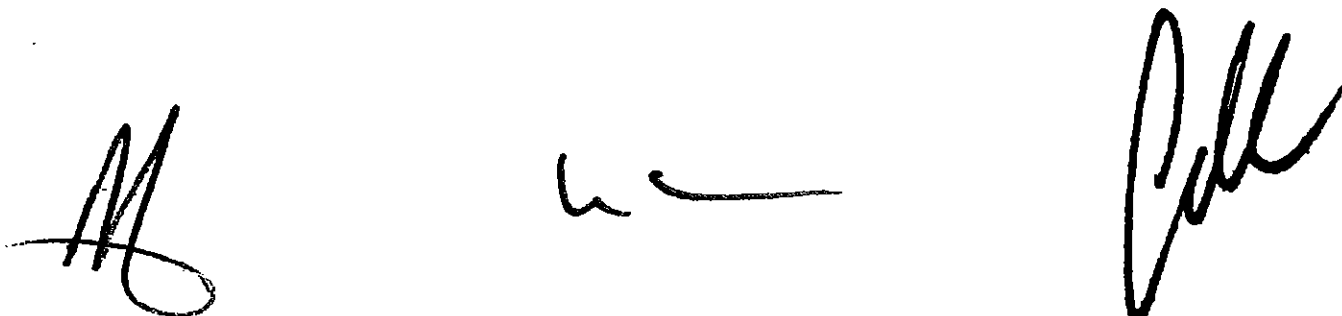
Après avoir :

- indiqué que l'ordre du jour des décisions objet des présentes est le suivant :

En matière ordinaire :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

- constaté que le quorum est atteint pour le vote des décisions objet des présentes,



Ont statué sur les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Alain RABEC de ses fonctions de Président à compter de ce jour, nomment en qualité de nouveau Président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, Madame Marie CHEVAL.

Le Président exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires et ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ces fonctions.

Madame Marie CHEVAL déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SECONDE DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs :

- au Président, à Mesdames Carine ZIMOLONG et Marianne PILLET, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal, ...) ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Ils confèrent plus particulièrement tous pouvoirs au Cabinet ESPACE FORMALITES sis à CAEN (14) – 47 rue de l'Oratoire, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés (Greffes, Centre de Formalités des Entreprises, etc...), toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes, de procéder à toutes inscriptions modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance et, plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le présent procès-verbal est signé par les associés et le nouveau Président.

Fait à Massy, le 14 septembre 2018.

Pascal CLOUZARD
Représentant la société
CARREFOUR FRANCE
Associé

Alain GAUVIN
Représentant la société
GUYENNE ET GASCogne
Associé

Marie CHEVAL
Nouveau Président

Guillaume LAFFONT DE COLONGES
Représentant la société **HYPARLO**
Associé

POUR COPIE CONFORME